Bientôt de nouveaux professionnels autorisés à vacciner contre les HPV : un nouveau levier pour rattraper le retard

PAR ELSA BELLANGER - PUBLIÉ LE 04/03/2022

0 RÉACTIONS COMMENTER

Crédit photo : PHANIE

Depuis la recommandation de la Haute Autorité de santé (HAS) en faveur de l'élargissement des professionnels de santé autorisés à prescrire et administrer les vaccins non vivants inscrits au calendrier vaccinal chez les personnes âgées de plus de 16 ans, pharmaciens, sages-femmes et infirmiers se préparent, notamment à la vaccination contre les HPV.

À l'occasion de la Journée mondiale de sensibilisation autour des maladies HPV viro-induites ce 4 mars, l'association Imagyn (Initiative des malades atteintes de cancer gynécologiques), l'Union des syndicats de pharmaciens d'officine (USPO) et la Société francophone de chirurgie oncologique (SFCO) ont fait le point sur les enjeux de cette nouvelle modalité d'accès à la prévention des cancers HPV induits, qui devrait se concrétiser *« dans les jours qui viennent »*, précise Pierre-Olivier Variot, président de l'USPO.

Une couverture vaccinale encore insuffisante

Les cancers HPV induits affectent plus de 6 000 nouveaux patients chaque année en France et sont responsables d'environ 3 000 décès. *« C'est plus que les accidents de la route »*, souligne Coralie Marjollet, présidente d'Imagyn. Pour réduire les impacts des virus HPV, la vaccination, élargie depuis le 1er janvier 2021 aux garçons, est recommandée pour tous les adolescents de 11 à 14 ans révolus, avec un rattrapage possible de 15 à 19 ans révolus, mais aussi chez les patients immunodéprimés et chez les hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes (HSH) jusqu'à 26 ans.

La couverture vaccinale en France reste *« insuffisante et préoccupante d'un point de vue de santé publique*, rappelait l'Institut national du cancer (INCa) au printemps dernier. *En 2019, seules 28 % des jeunes filles de 16 ans ont reçu un schéma vaccinal complet »*, loin de l'objectif de 60 % fixé par le plan Cancer 2014-2019.

La multiplication des professionnels autorisés à vacciner vise notamment à atteindre cet objectif. Coralie Marjollet y voit l'opportunité de lutter *« tous ensemble contre la maladie »* et de *« rattraper notre retard sur les autres pays européens »* en matière de couverture vaccinale contre les HPV. Cela va permettre de *« multiplier les relais pour la vaccination »*, mais aussi *« pour l'information »*, estime Pierre-Olivier Variot, insistant sur l'importance dans un contexte de défiance vaccinale d'une *« communication positive »*, qui rappelle l'objectif de *« lutte contre les cancers »*.

Faire de la prévention en milieu scolaire

Selon lui, le Covid a montré que *« les pharmaciens pouvaient participer à des campagnes de vaccination »*. Le défi portera surtout *« sur la disponibilité de locaux adaptés dans les officines »* : *« ça peut être un frein »*, mais des solutions existent, assure-t-il, avec par exemple *« des créneaux dédiés à la vaccination pendant lesquels la pharmacie est fermée »*.

Mais le représentant des pharmaciens est plus ambitieux quant aux missions à confier à ses confrères. Alors que la vaccination en officine va être ouverte dès 16 ans, celle contre les HPV devrait être possible *« dès 11 ans »*, selon lui. En Europe, plusieurs pays vaccinent dès 9 ans, indique Coralie Marjollet, permettant de *« vacciner avec deux doses contre trois doses plus tard »*.

Le Dr Gwenaël Ferron, vice-président de la SFCO, rappelle également que des données suédoises ont montré qu'une *« vaccination précoce permet d'éviter 98 % des cancers HPV induits »*. Il plaide pour la mise en place d'une stratégie de prévention dans les établissements scolaires et invite à *« prendre exemple sur les pays du nord de l'Europe où l'éducation sexuelle intervient dès 11 ans »*.

0 RÉACTIONS COMMENTER

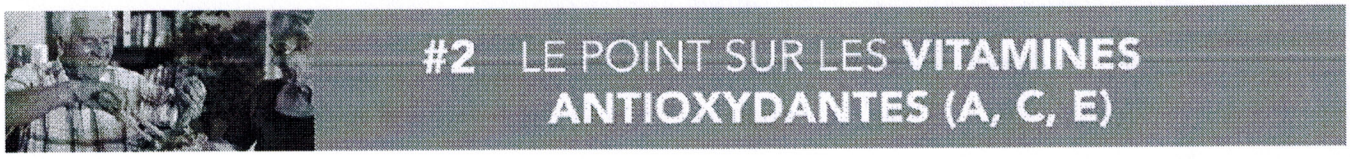

En partena avec
Apri